



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°2455-20241107-87974

COMMISSION D'EXAMEN
DU 07/11/2024

NOTIFICATION
DU 14/11/2024

GRANIT JAUNE
ZA DES LANDES
1 RUE DES CORDIERS
22490 PLOUER-SUR-RANCE

SIRET : 434 999 553 00010

DECISION	QUALIFICATION	VALIDITE
ATTRIBUTION 2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	22/11/2028
ATTRIBUTION 2171	Taille et pose de pierre	22/11/2028

MOTIVATION

Après examen du dossier, la Commission renouvelle les qualifications 2111 et 2171.

La Commission rappelle que :

- La validité de ces qualifications sont conditionnées au respect des exigences liées au renouvellement du certificat;
- Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de Qualibat, ces qualifications sont soumises à la procédure de révision approfondie régulière, qui implique la présentation d'un nouveau dossier à l'issue de la période de validité.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général disponible sur www.qualibat.com

**Pour le Président de la Commission d'Examen, David LABBE
et par délégation, Le Délégué Régional, Eric GACOGNE**